

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Présents : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL - DANON - PALMA - SOLA – CASAMATTA – JULIEN – SILVY – MAUREL – PHILIBERT - FREYTAG – LUSTENBERGER – HOSTALERY – MASSEY – HERVIEUX - RAMOINO – ROUBAUD

Procurations : V.DEBUE à J.FOUILLER
F. SCHMITZ à Y. PHILIBERT
C.GIORGINI à P. GROSJEAN
C.REYNAUD à R.MAUREL
C.BILLAUD à J.DANON
N. CZIMER-SYLVESTRE à E.MASSEY

Absents : H. DAMIGNANI, D. LAGORCE, F. UFFREN

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Le procès-verbal du 18 janvier 2018 est approuvé.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – DEBUE – MOREL - DANON – PALMA - SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN – SILVY - GIORGINI - MAUREL – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - LUSTENBERGER – HOSTALERY – MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX – RAMOINO
S'est abstenue : A.M. ROUBAUD

Question n° 1 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Cession chemin rural

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

- Vu la délibération n° DEL07-23.11.17 du 23 novembre 2017 autorisant le maire à lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural lieu-dit « Les Argentons Est » ;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier 2018 au 22 janvier 2018 inclus ;
- Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter la cession dudit chemin d'une superficie de 256 m² à Monsieur PEREZ Roman pour un montant de 500,00 €, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la cession dudit chemin d'une superficie de 256 m² à Monsieur PEREZ Roman pour un montant de 500,00 €, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur

Question n° 2 : FINANCES – Aire de jeux – Demande subvention - DETR

Rapporteur : Sophie HOSTALERY

- Vu la délibération n° DEL 04 – 18.01.18 du 18 janvier 2018 approuvant la réalisation d'une aire de jeux et adoptant le plan de financement ;
- Considérant que le C.N.D.S. ne finance pas ce type d'opération ;
- Considérant qu'une aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R peut être accordée ;

Il convient d'actualiser le plan de financement comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Montant des travaux et jeux	112 762,00 €	Région - F.R.A.T.	35 628,60 €
Maîtrise d'Œuvre	6 000,00 €	D.E.T.R.	29 690,50 €
		Autofinancement	53 442,90 €
Total	118 762,00 €	Total	118 762,00 €

Il est demandé au conseil municipal :

- D'adopter les modalités de financement définies ci-dessus ;
- De solliciter l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. ;
- De solliciter la Région dans le cadre du F.R.A.T. ;
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les modalités de financement définies ci-dessus ;
- Sollicite l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. ;
- Sollicite la Région dans le cadre du F.R.A.T. ;
- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Question n° 3 : ADMINISTRATION GENERALE – Crédit municipal – Convention
Rapporteur : Joël FOUILLER

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon a vocation à contribuer au développement de l'activité sociale de ses partenaires, notamment au bénéfice du personnel des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat.

Dans le cadre de ses missions, l'établissement examine notamment les demandes de prêts et les ouvertures de compte bancaire.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser la signature de la convention de partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la signature de la convention de partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN – SILVY – GIORGINI - MAUREL – PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - LUSTENBERGER – HOSTALERY – ROUBAUD
 Se sont abstenus : Mmes/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX – RAMOINO

Question n° 4 : ADMINISTRATION GENERALE – Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive pour le projet d'extension du cimetière – Approbation de la convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse
Rapporteur : Eric PALMA

La commune de Caumont-sur-Durance a pour projet l'extension de son cimetière. Elle envisage de réaliser cette extension sur la parcelle communale jouxtant le cimetière actuel, parcelle cadastrée n° BN 276.

Le terrain d'assiette du projet étant situé aux abords immédiats de la chapelle médiévale Saint-Symphorien et non loin de la villa antique, la commune a souhaité demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive dont l'objectif est de déterminer la présence éventuelle de vestiges archéologiques dans l'emprise du projet.

Ce diagnostic permettra de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

Par arrêté 2017-599 en date du 6 décembre 2017, le Préfet de Vaucluse porte prescription de diagnostic archéologique et en confie la maîtrise d'ouvrage au Conseil Départemental de Vaucluse.

L'objet de cette délibération est d'approuver la convention type entre Caumont-sur-Durance et le Conseil Départemental qui définit les modalités de réalisation de ces fouilles, ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de l'opération.

Le chantier, d'une durée de deux semaines environ, devrait débuter début avril 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive avec le Département de Vaucluse sur la parcelle concernée par le projet d'extension du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive avec le Département de Vaucluse sur la parcelle concernée par le projet d'extension du cimetière.

A 19h04, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.